



## «Véritable mutation contemporaine, le retour du religieux dans nos structures»

**28 novembre 2014**

### Présentation de la situation

Le Comité est saisi d'un questionnaire formalisé par un éducateur intervenant au sein de l'EEP Château d'Angleterre évoquant les problèmes que viennent soulever les pratiques du Ramadan dans nos établissements, élargissant cette question qui illustre d'une certaine façon, le retour du religieux dans nos institutions.

1. Tel jeune ne mangeant que l'accompagnement lorsque la viande n'est pas halal, indépendamment d'éventuelles carences alimentaires.
2. Les repas sont servis en plat, certains spécifiques pour les musulmans. Très naturellement se forment alors (parfois) là une table pour les musulmans, là une autre pour les non-musulmans.
3. La viande halal devient parfois sujet à revendication. J'ai déjà entendu un : « vous êtes obligés (sic !) de nous servir du halal », ou encore, à l'égard de tel co-religionnaire : « tu ne manges pas halal ? Tu n'es pas un bon musulman ! »
4. Le respect de la pratique du ramadan contraint à une organisation spécifique pendant une durée non négligeable (plus

ou moins trente jours selon les années). Cela constitue une publicité pour une religion particulière et rend visible deux groupes distincts : les pratiquants et les mécréants.

5. Pendant l'été se déroulera un centre de vacances dans le parc du Château. Il s'avère que nombre d'animatrices de ce camp sont voilées, ce qui ne manquera pas d'entrer en résonance pendant le temps du Ramadan.

Le corollaire : la consommation de viande halal se fonde sur la croyance en une religion. Quelle devra être notre attitude lorsque tel jeune, se fondant de même sur sa croyance religieuse, refusera de consommer la viande consacrée selon un rite qui ne lui appartient pas ?

Qu'est-ce que cela interroge ? L'employé d'une association « sans appartenance confessionnelle »<sup>1</sup>, quelle attitude doit prendre le travailleur social lorsque s'affiche la confession de l'autre ?

- Adopter une position "œcuménique" d'accueil à l'identique de toutes les croyances ?
- Imposer une neutralité en certains lieux dont les délimitations sont plus que floues ?

Il y a un retour du religieux sur la scène publique, ainsi au Château d'Angleterre. Le discours du religieux, dans lequel se justifient les pratiques qui lui sont associées, trouve sa vérité dans une croyance ; il est non négociable.

<sup>1</sup> Le "sans" appartenance confessionnelle ne trouvait sa validité que dans l'affirmation d'existence d'une sphère privée et d'une sphère publique. Sans cela, il n'est qu'une confession parmi d'autres. Alors sans autorité, le voilà illégitime à requérir une neutralité confessionnelle, qui n'est plus que son fondement.



*À quel méta discours puis-je me référer, quelles valeurs puis-je invoquer pour discuter, par exemple, des conditions de pratique du Ramadan ?*

Le phénomène religieux ne se résume pas à ses pratiques, il n'est pas simple question sur le faire ou le pas faire. Il s'autorise d'un discours sur les origines, et procède d'une visée téléologique. C'est tout le sujet, dans sa dimension sociale et individuelle qui y est emporté. Que vaut mon « éducation spécialisée face à celle de bon musulman ? »

Ces quelques considérations sont faussées : un certain nombre de jeunes demandent à manger halal. Parmi eux, ne sont guère nombreux ceux qui de plus vont à la mosquée régulièrement et prient cinq fois par jour ; ce qui ne simplifie rien, bien au contraire. Le halal par exemple n'est pas exclusivement religieux, il est aussi culturel. Il touche l'individu dans sa singularité, mais aussi dans ses interrelations et dans son rapport au monde.

- Quelle construction conceptuelle imaginer, susceptible de saisir dans toute sa complexité, une pratique, pour part religieuse, mais seulement pour part ?

## Synthèse des débats

*Le retour du religieux traverse largement nos structures, tout comme il traverse nos sociétés contemporaines*

Le retour du religieux dans nos institutions, problème ainsi posé, est complété par bon nombre d'exemples évoqués en cours de

séance vient confirmer que cette thématique traverse largement nos structures, tout comme elle traverse nos sociétés contemporaines.

Evidemment, notre réflexion a été menée antérieurement aux actes terroristes récents, et aux questions, qui aujourd'hui, s'y rattachent, et conduisent les uns et les autres à s'identifier à « Je suis Charlie » ou à s'en distancier « Je ne suis pas Charlie » .

Pour l'Arsea, il y a dès lors tout lieu de réfléchir quant à nos capacités à acter ce retour diffus et confus du religieux dans une association laïque et de penser comment prendre en compte ces aspects dans le quotidien de nos pratiques éducatives et de soutien.

Force est de constater que, quelles que soient nos places, nous nous confrontons aux limites d'une logique, qui nous conduit à accepter la différence par principe et conviction humaniste sans savoir comment faire, comment faire avec ou ne pas faire contre, alors même que les réalités de terrains, en la matière, s'avèrent particulièrement complexes et ardues. Il est ici question de complexité qui amène à associer les termes a priori antinomiques de sociétés et de multiculturelles qui consistent à vouloir rapprocher des opposés.

Fait marquant de l'époque, aujourd'hui les adolescents interrogent le religieux en tant que référence porteuse de sens, alors que depuis une quarantaine d'années la dimension de religieux était généralement perçue comme une notion rétrograde par une grande partie de la jeunesse.



*«Nous assistons là à un renversement des représentations qui peut laisser bon nombre de professionnels quelques peu déboussolés»*

Nous assistons là à un renversement des représentations qui peut laisser bon nombre de professionnels quelques peu «déboussolés». Du coup, il n'est pas exceptionnel, dans un réflexe initial, de viser à une simplification des réponses en terme d'organisation alors qu'il s'agit bien davantage de tendre à approcher la complexité pour parvenir à la décomplexifier.

Ainsi le passage d'une pratique alimentaire, qui proscriit certains aliments (ex : viande de porc) à une logique du tout halal pour l'ensemble de l'institution, s'apparente à un glissement pour le moins excessif qui peut déboucher sur une forme de prosélytisme dès lors que cette quasi exigence est portée par les éducateurs eux-mêmes.

Notre réflexion nous amène à rappeler que le prosélytisme est condamné par la République et ne peut trouver place dans nos organisations.

*«Est ainsi supposé, un conflit entre une loi présumée divine et les lois humaines»*

Néanmoins pour les jeunes placés dans nos établissements, il serait donc question d'interroger les interdits. Ainsi une partie de la jeunesse

musulmane faisant référence au terme Haram en vient à déplacer le curseur, opposant un interdit à un autre en évoquant un interdit de nature théologique qui se trouve par la même légitimé et qui serait supérieur.

Est ainsi supposé, un conflit entre une loi présumée divine et les lois humaines.

Accompagner les jeunes dans de tels questionnements nous amène à réfléchir les espaces de liberté dans le cadre d'un placement qui lui est imposé, et comment peuvent s'exprimer certaines singularités. De fait, pour certains, sous l'apanage d'une pratique religieuse, anoblie de spirituelle, ils se confrontent à l'émergence de questions identitaires, d'appartenance à un groupe de pairs, voire d'une tentative de remailage des liens avec un groupe primaire à partir d'un socle de valeurs associant, croyances supposées et pratiques alimentaires partagées.

Dans le cadre de certains groupes de vie, ces dynamiques apparaissent si fortes que la perspective pour un jeune de se singulariser comme non musulman ou non pratiquant peut être assimilée à une provocation face au groupe, voire constituer une mise à l'index.

Il y aurait là comme un fonctionnement groupal d'une bande qui dicte ses lois et ses règles, à mille lieues des principes de liberté et de la possibilité d'une expression individuelle. Par ce biais quelque peu inattendu, certains jeunes viennent réinterroger les postures de soumission à la règle de l'établissement



dans une logique de confrontation toute adolescente.

*«Des jeunes qui, au titre du religieux, trouvent prétexte à s'opposer au cadre éducatif mis en place»*

de respect indispensable et ainsi d'acter une contractualisation initiale pour ne pas être dans une lutte permanente avec des jeunes qui, au titre du religieux, trouvent prétexte à s'opposer au cadre éducatif mis en place voulant assimiler l'éducateur au mécréant, et à l'ignorant pour mieux tenter de faire prévaloir une loi au-dessus de la loi, (et pourquoi pas sa loi ?).

Autrement évoqué ne sommes-nous pas confrontés aujourd'hui à une attaque du cadre qui vient prendre la forme d'une soumission au religieux qui serait plus fort que les principes de laïcité qui nous animent et conduisent à promouvoir des capacités à vivre ensemble.

Il paraît dès lors essentiel de clarifier les positions et principes dès l'accueil en y situant les droits des usagers et la posture

À ce niveau, plusieurs exemples sont évoqués en séance et à titre d'illustration nous pouvons reprendre la situation d'un adolescent, qui converti à l'Islam, a contraint sa mère et l'ensemble de la famille à adopter les pratiques halal, entraînant ainsi une prise de pouvoir sur le groupe familial en quelque sorte terrorisé par un tel passage à l'acte.

Il est bien question de problématiques adolescentes habillées de religiosité venant confronter cadre et limites. Il importe pour l'éducateur à cet endroit de reprendre la force de l'autre pour la récupérer, et la restituer en termes d'éducation et d'éducabilité.

Par leurs questions, les adolescents viennent nous interroger avec une virulence qui n'est pas nouvelle mais leur est propre. Ils vérifient avec les moyens du bord, à leur disposition, quitte à se saborder dans un absolutisme confus, la solidité de nos assises et de nos valeurs pour parvenir via des confrontations multiples à faire leur chemin d'Homme.

*Compte rendu réalisé par Jean Dumel*